# Enquête annuelle sur le camionnage

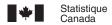
# Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête annuelle sur le camionnage. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Section des enquêtes-entreprises/Région du Centre, Statistique Canada, sans frais au :

1-800-386-1273

5-5403-149.4 : 2010-12-29





# A - INTRODUCTION

# Activité commerciale principale

Veuillez indiquer l'activité **principale** représentant le plus exactement la **source majeure des revenus**. Ceci est pour s'assurer que vous avez reçu le questionnaire approprié. Vous trouverez ci-dessous une description de l'industrie du camionnage, la population visée par cette enquête.

**Transport par camion :** Le secteur comprend essentiellement les établissements engagés dans le transport de marchandises par camion. Ces établissements peuvent transporter des **marchandises générales** ou des **marchandises spécialisées**. Les marchandises spécialisées comprennent des biens qui par leur grandeur, leur poids, leur forme ou leurs caractéristiques spécifiques, requièrent un équipement spécialisé pour le transport. Les établissements peuvent opérer **localement**, à l'intérieur d'une région métropolitaine et ses environs ou **sur de longues distances** entre les régions métropolitaines. Les **chauffeurs contractants** sont inclus dans cette enquête.

# Type d'entreprise

Veuillez indiquer si vous êtes un **chauffeur contractant** ou non. Au besoin, vous référer aux définitions ci-dessous portant sur les principaux types d'entreprises dans l'industrie du camionnage.

Chauffeur contractant: Entreprise dont l'activité principale est de fournir à contrat (court ou long terme) des services de transport de marchandises aux transporteurs routiers pour compte d'autrui et/ou pour compte propre. Typiquement, les chauffeurs contractants sont composés de camionneurs qui possèdent leurs propres camions. À part leur plus petite taille, la principale caractéristique de ce type d'entreprise est que les chauffeurs contractants ne négocient pas directement avec les expéditeurs, mais plutôt avec les transporteurs avec lesquels ils sont sous contrat. Toutefois, dans cette enquête, les camionneurs artisans (ou indépendants), c.-à-d. les camionneurs qui possèdent leur propre équipement, qui travaillent sans l'intermédiaire d'un transporteur plus important et qui sont responsables de percevoir leurs propres comptes, sont aussi classifiés comme chauffeurs contractants. Les chauffeurs contractants (owner operators) peuvent aussi être appelés opérateurs à contratbail (lease operators) ou encore courtiers (brokers).

**Transporteur routier pour compte d'autrui :** Entreprise dont l'activité principale est d'assurer le transport routier de marchandises moyennant rétribution. Un transporteur routier pour compte d'autrui exploite une flotte de camions (possédés et/ou loués) et engage des camionneurs salariés et/ou des chauffeurs contractants.

Transporteur routier pour compte propre (transporteur privé): Entreprise dont l'activité principale n'est pas le camionnage (p. ex, la fabrication, le commerce de détail, le commerce de gros, etc.), mais qui opère sa propre flotte de camions (possédés et/ou loués) pour le transport de ses propres marchandises. Ainsi, la principale fonction d'un transporteur privé est de fournir un support logistique à l'activité principale de l'entreprise. Un transporteur routier pour compte propre peut employer des camionneurs salariés et/ou engager des chauffeurs contractants.

Page 02 5-5403-149.4

# **B - REVENUS**

Veuillez déclarer vos revenus gagnés durant la période de déclaration (en dollars).

- Inclure tous les revenus à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada enregistrés dans vos relevés de compte des ventes pour d'autres entreprises et pour transferts à d'autres divisions de votre entreprise.
- Exclure la TPS/TVH et la TVQ.

# 1. Revenus d'exploitation tirés du camionnage

- Inclure tous les revenus associés à des services de camionnage comme les frais additionnels pour le carburant, les frais de suivis des envois, etc.
- Inclure les revenus tirés des services assurés par des chauffeurs contractants pour le compte de votre entreprise.
- Exclure les revenus d'intérêts et les dividendes. Veuillez déclarer ce montant à la question 4 de cette section.

#### 2. Tous les autres revenus d'exploitation

- Inclure tous les revenus provenant de sources autres que le camionnage, tel le stockage et l'entreposage, les commissions d'entreprises de transport et d'assurance, la location de véhicules et d'équipement, l'emballage et la mise en caisse, etc.
- Exclure les revenus d'intérêts et les dividendes. Veuillez déclarer ce montant à la guestion 4 de cette section.

#### 3. Total des revenus d'exploitation

• Additionner les montants déclarés aux questions 1 et 2.

#### 4. Revenus de placements

Il s'agit de la portion des revenus de la compagnie tirés des investissements, incluant les dividendes et les intérêts provenant d'actions et d'obligations.

#### 5. Total des revenus

• Additionner les montants déclarés aux questions 3 et 4.

# C – REVENUS TIRÉS DU CAMIONNAGE SELON LE TYPE DE MOUVEMENT

Veuillez vous assurer que la somme des parties totalise 100 %.

5-5403-149.4 Page 03

# D – REVENUS TIRÉS DU CAMIONNAGE SELON LA RÉGION DE CUEILLETTE DES MARCHANDISES

La région de cueillette représente la région où votre compagnie a cueilli les marchandises, par opposition au point d'origine réel des marchandises.

Veuillez vous assurer que la somme des parties totalise 100 %.

# E – REVENUS DU CAMIONNAGE SELON LE TYPE DE PRODUIT TRANSPORTÉ

#### 1. Liquides et gaz en vrac

 Inclus les liquides et gaz en vrac sous température contrôlée ou pressurisé, comme les huiles de pétrole brut, les produits pétroliers, les produits chimiques liquides et gazeux, le lait et l'eau.

#### 2. Solides en vrac

 Inclus les produits en vrac comme le charbon, le minerai, les céréales, le sable, le gravier, le ciment, les poudres chimiques, les plastiques secs, les produits fertilisants, les copeaux de bois, la farine et le sucre.

# 3. Marchandises sous température contrôlée emballées dans des boîtes, palettisées et d'autres marchandises emballées, incluant les conteneurs multimodaux

Inclus les marchandises qui doivent être maintenues à des températures et/ou
à des niveaux d'humidité donnés, emballées dans des boîtes, des caisses, des
sacs ou des fûts, ou sur cintres, crochets ou palettes, et dans des conteneurs
multimodaux.

# 4. Marchandises non sous température contrôlée, emballées dans des boîtes, palettisées et autres marchandises emballées, incluant les conteneurs multimodaux

 Inclus les marchandises n'exigeant pas une température contrôlée, emballées dans des boîtes, des caisses, des sacs, en barils, ou sur cintres, crochets ou palettes et dans des conteneurs multimodaux. Inclus les petits colis, les documents et les lettres.

# 5. Automobiles et camions légers

#### 6. Animaux vivants

 Inclus les animaux d'élevage, y compris les bovins, les chevaux, les porcs et la volaille.

# 7. Déchets, sans service de collecte

 Inclus les déchets solides et liquides, les déchets résidentiels et non résidentiels, les déchets dangereux et non dangereux, et les conteneurs multimodaux spécialisés.

Page 04 5-5403-149.4

#### 8. Tous autres produits

Inclus les produits non mentionnés ci-dessus, les produits non emballés comme les billots, la pâte, le bois d'oeuvre, l'acier de construction, les tuyaux et le verre, les gros articles comme les machines et le matériel de construction et les machines et le matériel industriel, les marchandises chargées telles quelles, sans emballage, dans le véhicule dans lequel elles sont transportées, comme les produits frais transportés sur de courtes distances, et les matériaux de récupération mais non en vrac solide ou les déchets.

# 9. Services de déménagement

- Inclus les biens de maison, de bureau et d'établissement, et les produits exigeant une manutention spéciale et une protection.
- 10. Veuillez vous assurer que la somme des parties totalise 100 %.

# F - DÉPENSES

Veuillez déclarer vos dépenses encourues durant la période de déclaration (en dollars).

- 1. Salaires, traitements et avantages sociaux versés aux employés à qui vous fournissez un T4 État de la rémunération payée
  - Inclure les payes de vacances, les bonis et les commissions.
  - Inclure la part des avantages sociaux versée par l'employeur aux employés, tels qu'au Régime de pensions du Canada, l'assurance-emploi, assurancemaladie/ vie, etc.
  - Exclure les paiements versés aux chauffeurs contractants. Veuillez déclarer ces montants à la question 2 de cette section.
  - Exclure les dépenses associées aux agences de placement et les services de location de personnel (services de conducteur). Veuillez déclarer ces montants à la question 10 de cette section.

# 2. Paiements aux chauffeurs contractants

- Inclure tous les coûts reliés à l'emploi des chauffeurs contractants. Dans des cas spéciaux, les dépenses en carburant des véhicules opérés par les chauffeurs contractants peuvent être incluses.
- Exclure les dépenses associées aux agences de placement et les services de location de personnel (services de conducteur). Veuillez déclarer ces montants à la question 10 de cette section.

5-5403-149.4 Page 05

# 3. Achats de services de transport, l'entreposage et le stockage de biens

- Inclure les achats reliés au camionnage local et sur de longues distances, le transport par chemin de fer et les autres achats de services de transport multimodaux, p. ex., le transport maritime et aérien.
- Exclure les paiements aux chauffeurs contractants. Veuillez déclarer ces montants à la question 2 de cette section.
- Exclure les dépenses associées aux agences de placement et les services de location de personnel (services de conducteur). Veuillez déclarer ces montants à la question 10 de cette section.

# 4. Dépenses en carburant pour les véhicules

- Inclure les dépenses en carburant pour seulement les véhicules possédés ou loués par cette entreprise.
- Inclure les taxes d'accises.
- Exclure les achats de carburant pour les appareils chauffants et les lubrifiants.

#### 5. Frais de réparation et d'entretien

- Inclure les dépenses pour la réparation et l'entretien des bâtiments, des structures, des véhicules, de la machinerie et de l'équipement.
- Inclure les coûts reliés aux matériaux (p. ex., les lubrifiants), les pièces (p. ex., les pneus) et les coûts de main-d'oeuvre associés à ces dépenses (p. ex., les services de conciergerie).

#### 6. Location et crédit-bail

- Inclure la location à court terme et le crédit-bail à long terme (contrat de location-acquisition) de véhicules motorisés, l'équipement et les biens immobiliers.
- Exclure les montants payés aux conducteurs.

#### 7. Primes d'assurances

 Inclure l'assurance protection professionnelle et autre assurance responsabilité, l'assurance pour les véhicules motorisés et l'assurance propriété, l'assurance-vie, l'entreposage, l'assurance pour interruption d'affaires et l'assurance-feu.

#### 8. Services publics et services de télécommunication

 Inclure les dépenses d'éclairage, de chauffage, d'eau et d'énergie, les frais de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire, ou de téléavertisseur associés à la transmission de la voix, de données ou d'images, les frais d'accès à Internet, les services de télécommunication sans fil, les services de télécommunication par satellite, les services d'accès en direct, les services de diffusion d'information en direct et la transmission par satellite d'émissions radiodiffusées et musicales.

Page 06 5-5403-149.4

# 9. Amortissement d'actifs corporels et incorporels

 Inclure le coût direct d'amortissement des actifs corporels et d'améliorations locatives, l'amortissement des actifs incorporels (p. ex., l'achalandage), les frais reportés, les frais de constitution et les frais de recherche et de développement.

#### 10. Toutes les autres dépenses d'exploitation

- Inclure les frais des services financiers, légaux, comptables et les autres frais de services professionnels et d'affaires, les impôts fonciers et taxes d'affaires, les licences et permis, les paiements versés aux agences de placement ou les services de location de personnel, les dépenses de publicité et de marketing, les coûts de fournitures de bureau, les frais de poste et dépenses de messagerie, les frais d'hébergement et de repas pendant les voyages, les allocations des créances irrécouvrables, les dons, les rajustements des stocks, etc.
- Exclure les frais d'intérêts tels que les intérêts sur les emprunts pour l'achat de véhicules et d'équipement. Veuillez déclarer ces montants à la guestion 12 de cette section.

# 11. Total des dépenses d'exploitation

• Additionner les montants déclarés aux questions 1 à 10.

#### 12. Autres dépenses

 Inclure les frais d'intérêts tels que les intérêts sur les emprunts pour l'achat de véhicules et d'équipement et la partie intérêts des paiements hypothécaires.

#### 13. Total des dépenses

Additionner les montants déclarés aux questions 11 et 12.

# **G - EMPLOI**

Veuillez déclarer le nombre moyen d'employés durant la période de déclaration.

 Inclure les employés à temps plein, à temps partiel, les employés temporaires et les employés en congé payé.

#### 1. Conducteurs salariés

 Exclure les chauffeurs contractants. Veuillez déclarer ce nombre à la question 4 de cette section.

#### 2. Tous les autres employés salariés

- Inclure le personnel de bureau, les mécaniciens, les aides pour le garage, etc.
- Exclure les chauffeurs contractants. Veuillez déclarer ce nombre à la question 4 de cette section.

5-5403-149.4 Page 07

# 3. Total des employés salariés

- Additionner les montants déclarés aux questions 1 et 2.
- Veuillez vous assurer que le nombre total d'employés salariés est cohérent avec les dépenses en salaires, en traitements et en avantages sociaux déclarées à la question 1 de la Section F.

#### 4. Chauffeurs contractants

- Ne vous comptez pas si vous êtes vous-même un chauffeur contractant.
- Exclure les conducteurs provenant des agences de placement ou des services de location de personnel.
- Veuillez vous assurer que le nombre total de chauffeurs contractants est cohérent avec les paiements aux chauffeurs contractants déclarés à la question 2 de la Section F.

# H - RENSEIGNEMENT SUR LA FLOTTE ET L'ÉQUIPEMENT

Veuillez déclarer le nombre de véhicules et l'équipement en service à la fin de la période de déclaration.

#### Unités motorisées et non motorisées

- Inclure les unités possédées et/ou louées de votre entreprise.
- Exclure les véhicules et l'équipement possédés par les chauffeurs contractants.
- Veuillez vous assurer que le nombre total de véhicules et l'équipement est cohérent avec les dépenses d'amortissement déclarées à la question 9 de la Section F et les dépenses de location et crédit-bail déclarées à la question 6 de la Section F.

#### Unités motorisées

 Veuillez vous assurer que le nombre total d'unités motorisées est cohérent avec les dépenses en carburant déclarées à la question 4 de la Section F et les dépenses de réparation et d'entretien déclarées à la question 5 de la Section F.

Veuillez réviser au complet le questionnaire afin de réduire le besoin de suivi.

Merci.

Page 08 5-5403-149.4